



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN  
1589, rue Principale  
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0  
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442  
[municipalite@st-adrien.com](mailto:municipalite@st-adrien.com)

---

**COPIE DE RÉOLUTION  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

---

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du sept juillet deux mille vingt-cinq (07-07-2025) à dix-neuf heures trente et à laquelle sont présents(e) :

Présences :                   Monsieur Pierre Therrien, maire  
                                  Monsieur Claude Dupont, conseiller  
                                  Monsieur Richard Viau, conseiller  
                                  Madame Fanny Gauthier Patoine, conseillère  
                                  Madame Pauline Dumoulin, conseillère  
                                  Madame Marie-Pier Therrien, conseillère  
                                  Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

---

**RÉSOLUTION N° 202507-199**

**RÉSOLUTION À ABROGER POUR LA GESTION DES CHAISES ET TABLES DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 201303-080 a été adoptée le 2 avril 2013 afin d'autoriser le prêt de tables et de chaises pour les activités qui avaient lieu dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2023 la Municipalité a fait un don à l'organisme Le BEAM de dix (10) tables et de cent cinquante (150) chaises, en contrepartie Le BEAM s'est engagé à en faire l'entreposage, la gestion et le prêt gratuitement aux organismes de Saint-Adrien qui en feront la demande ;

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien abroge la résolution numéro 201303-080.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 9 juillet 2025

Maryse Ducharme, dma  
Directrice générale et greffière-trésorière

\* Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.